

## Cordées de la réussite

---

### **Instruction du 07/05/2025 relative à la rédaction des bilans annuels des Cordées de la réussite 2024/2025 et à leur dépôt sur la plateforme « Démarches simplifiées »**

Affaire suivie par :  
Lydie CARRARA  
IA-IPR Référente académique des Cordées de la réussite  
Mél : [cordeesdelareussite@ac-creteil.fr](mailto:cordeesdelareussite@ac-creteil.fr)  
Tél : 06 14 42 41 89

*Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,*

---

#### Références :

- *Instruction interministérielle du 21 juillet 2020, publiée au Bulletin officiel n° 32 du 27 août 2020.*
  - *Instruction du 13 février 2025, publiée au BA n°113.*
- 

Rédaction des bilans des Cordées de la réussite 2024/2025 par les têtes de Cordées et les établissements encordés et dépôt sur la plateforme « Démarches simplifiées ».

Dès lors qu'un projet a été validé comme Cordée de la réussite, les têtes de Cordées et les établissements encordés sont tenues de présenter un bilan annuel des actions menées au bénéfice des élèves des établissements partenaires. Pour faciliter et simplifier la transmission du bilan pédagogique et financier, la plateforme « Démarches simplifiées » est, à compter d'avril 2025, la plateforme unique permettant de le rédiger et de le transmettre.

N'oubliez pas de vous rapprocher de votre agent comptable ou secrétaire général d'EPLÉ pour compléter la partie financière.

1 Cordée = 1 bilan. Pensez à compléter un bilan pour chacune des Cordées dans lesquelles votre établissement a été engagé en 2024/2025.

Lien direct vers le bilan 2024/2025 : [Pour compléter le bilan 2024/2025, cliquez ici](#)

### **Partie 1. Je suis tête de Cordée**

#### **• Cas n°1 : le projet a été validé mais aucun financement n'a été reçu**

Vous êtes invités à renseigner le bilan quantitatif et qualitatif des actions menées dans le cadre de la Cordée de la réussite avec vos établissements partenaires. Vous aurez la possibilité d'explicitier les freins que vous avez rencontrés et les pistes d'amélioration que vous envisagez.

#### **• Cas n°2 : le projet a été validé, vous avez reçu un ou des financements ET vous DÉPOSEZ un nouveau dossier pour 2025/2026**

Vous êtes invités à renseigner le bilan quantitatif et qualitatif des actions menées dans le cadre de la Cordée de la réussite avec vos établissements partenaires. Vous aurez la possibilité d'explicitier les freins que vous avez rencontrés et les pistes d'amélioration que vous envisagez.

Vous serez également amenés à compléter une partie financière, obligatoire, à destination de chacun des financeurs engagé(s) cette année. Ce bilan complet et annuel est à compléter avant le 15 septembre 2025. Cette date est d'autant plus importante que sans ce bilan annuel, la commission de financement n'examinera pas de nouveau projet dans le cadre de l'AAP 2025/2026.

**• Cas n°3 : vous avez mené des actions en 2024/2025 mais VOUS NE DÉPOSEZ PAS de nouveau dossier pour 2025/2026**

Vous serez invités à renseigner le bilan quantitatif et qualitatif des actions menées dans le cadre de la Cordée de la réussite avec vos établissements partenaires. Vous aurez la possibilité d'explicitier les freins que vous avez rencontrés et les pistes d'amélioration que vous envisagez.

Vous serez également amenés à compléter une partie financière, obligatoire, à destination des financeurs engagé(s) pour l'année. Ce bilan complet et annuel est à compléter avant le 31 décembre 2025.

En cas de non renouvellement des actions en 2025/2026, pensez à transmettre votre bilan (vous pourrez enregistrer les données saisies sur « Démarches simplifiées ») :

- à la Préfecture de région via la plateforme Dauphin pour les dossiers financés au titre de la politique de la ville ;
- au Conseil régional au moment de la demande de versement du solde de la subvention pour les dossiers concernés.

## **Partie 2. Je suis établissement encordé**

Vous serez invités à renseigner le bilan quantitatif et qualitatif des actions menées dans le cadre de la Cordée de la réussite avec votre tête de Cordée. Vous aurez aussi la possibilité d'explicitier les freins que vous avez rencontrés et les pistes d'amélioration que vous envisagez.

**La référente académique Cordées de la réussite,  
Lydie CARRARA**